SAPEURS POMPIERS MARTINIQUE

Accusé de réception en préfecture
972-289720013-20260331-ARR_26-096-AU
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

ARRETE N° 2026 - 26 - 096

PORTANT LISTE ELECTORALE EN VUE DES ELECTIONS DU 19 JUIN 2026
DES REPRESENTANTS DES SAPEURS-POMPIERS ET DES FONCTIONNAIRES
TERRITORIAUX N'AYANT PAS LA QUALITE DE SAPEURS-POMPIERS
A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

COLLEGE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES OFFICIERS

Le Président du Conseil d'Administration
du Service d'Incendie et de Secours

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 1424-31, R 1424-4, R 1 424-12 et R 1 424-18 ;

VU l'arrêté ministériel du 5 janvier 2026 fixant la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du service d'incendie et de secours et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours ;

VU l'arrêté n° 2026-057 du 11 mars 2026 fixant les modalités d'organisation du vote électronique par internet du 19 juin 2026 des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du SDIS n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) et des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) ;

Considérant que les représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours sont élus au sein de cinq collèges électoraux distincts :

- le collège des officiers de sapeurs-pompiers professionnels
- le collège des officiers de sapeurs-pompiers volontaires
- le collège des non-officiers de sapeurs-pompiers professionnels

- le collège des non-officiers de sapeurs-pompiers volontaires
- le collège des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels :

Considérant que pour être électeurs à la CATSIS, et conformément à l'article R1424-18 du code général des collectivités territoriales, les personnels doivent être "en service dans le département" c'est à dire en situation d'activité ce qui exclut les sapeurs-pompiers volontaires dont l'engagement est suspendu ;

Considérant que conformément à l'article R1424-12 du code général des collectivités territoriales, les sapeurs-pompiers professionnels par ailleurs sapeurs-pompiers volontaires au sein du même service d'incendie et de secours participent en qualité de candidat ou d'électeur dans le collège des officiers sapeurs-pompiers professionnels ou celui des sapeurs-pompiers professionnels non officiers suivant leur grade aux scrutins prévus pour l'élection des représentants des sapeurs-pompiers professionnels. Ils ne peuvent dès lors être candidats ou électeurs dans les collèges des sapeurs-pompiers volontaires à la CATSIS ;

Considérant que conformément au même article R1424-12, les autres fonctionnaires territoriaux du service d'incendie et de secours par ailleurs sapeurs-pompiers volontaires au sein du même service d'incendie et de secours participent en qualité de candidat ou d'électeur au scrutin prévu pour l'élection des représentants des fonctionnaires territoriaux du service d'incendie et de secours. Ils ne peuvent dès lors être candidats ou électeurs dans les collèges des sapeurs-pompiers volontaires à la CATSIS ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste électorale en vue de l'élection du 19 juin 2026 des représentants des personnels à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) - Collège des sapeurs-pompiers volontaires officiers - est constituée de cent vingt-deux (122) noms.

La liste nominative des électeurs de ce collège est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les demandes et réclamations aux fins d'inscription ou de radiation des listes électorales doivent être adressées par écrit à l'autorité territoriale ou par le biais du formulaire en ligne mis en place à cet effet entre le 1er avril et le 13 avril 2026 minuit inclus.

ARTICLE 3 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fait l'objet d'une publicité dans les locaux du Service d'Incendie et de Secours.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Martinique peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
En application à l'article R.414-6 du code de la justice administrative la juridiction peut être saisie par voie électronique au moyen de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

Fort-de-France, le 31 MARS 2026

Le Président du Conseil d'Administration
du Service d'Incendie et de Secours

Jean-Claude ECANVIL

05 96 59 06 61

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MARTINIQUE
4, RUE JACQUES GAZOTTE - BP 622
97236 FORT-DE-FRANCE CEDEX

SAPEURS POMPIERS MARTINIQUE

ELECTIONS CATSIS 2026

COLLÈGE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES OFFICIERS

LISTE DES ELECTEURS

N°	NOM	PRENOM	GRADE
1	ABOUKRAT-JEAN-JOSEPH	Carla Nancy Alice	Infirmier
2	ACHAUME	Brenda Rose Hélène	Expert SSSM
3	BAALA	Mélina Myriane	Médecin Capitaine
4	BARTEL	Miguel François	Lieutenant
5	BAZILE	Jérémy	Infirmier Principal
6	BAZIN	Valérie Modeste	Commandant
7	BISSON	Ghislaine Lucie	Lieutenant
8	BOLIN	Carole	Infirmier
9	BORDIN	Joël	Lieutenant
10	BOUAMAMA	Maurice Mohamed	Médecin Capitaine
11	BOUTAINE ÉPSE RUCQUOIS	Brigitte Bibiane	Médecin Commandant
12	BROZEC	Bruno-Jean	Expert
13	BUCHER	Bernard	Expert SSSM
14	CABIT	Ariane Céline	Infirmier
15	CAMPOPIANO	Marc Antoine	Infirmier
16	CAROLE	Stéphanie	Infirmier
17	CARPIN	Jessica	Infirmier
18	CERLAND	Laura Karine	Médecin Capitaine
19	CERVELLE	Cindy Elodie	Infirmier
20	CHAMPIGNY	Victor Gesner	Capitaine
21	CHANTEUR	Alain-Nicolas Xavier	Infirmier Principal
22	CHONVILLE	Catherine	Expert SSSM
23	CLOE OUATTARA	Sarah	Infirmier Principal
24	COCO	Khémissa Myriam	Infirmier
25	COLLINET	Laura Océane	Médecin Capitaine
26	COSPAR	Olivier	Expert
27	COULIS	Fabrice Roland	Expert
28	COUTURIER	Bertin	Lieutenant
29	DELEFORGE	Aymeric	Infirmier Principal
30	DESTOMBES	Noémie Catherine	Médecin Capitaine
31	DOLLY	Jean-Charles	Lieutenant
32	DOMERGUE	Vincent	Capitaine
33	DORNADIN	Laura	Infirmier Principal
34	DUFEAL	Jeanine	Infirmier Chef
35	DUMANOIR	Jean-Michel	Lieutenant

N°	NOM	PRENOM	GRADE
36	DURAND	Ludovic Christophe	Médecin Capitaine
37	EDOUARD	Suzy	Infirmier
38	FELICITE	Emilien	Capitaine
39	FERJULE	Marie-Josée	Expert SSSM
40	FLORENT	Emmanuel	Médecin Capitaine
41	GABORY	Michael	Capitaine
42	GALEA-CAUVER	Naïma Olivia	Expert psychologue
43	GASSETTE	Adeline Réjane	Infirmier
44	GREMAUD	Alisson Hélène	Infirmier
45	HAMEL	Sophie Estelle	Infirmier
46	HAUTERVILLE	Wilbert	Infirmier Chef
47	HELENON	Richard Mary	Pharmacien Capitaine
48	HERFORT	Florance Lucienne	Expert psychologue
49	HIPPOLYTE	Mike	Lieutenant
50	HO-TIEN-TON-BRETON	Katleen Kelly	Infirmier
51	IPHAINE	Yvens Georges	Médecin Capitaine
52	JEAN-BAPTISTE	Fabrice	Lieutenant
53	JOACHIM	Johana	Infirmier
54	JOSEPH-LOUISIA	Éric	Lieutenant
55	JOVINAC	Fred Christophe	Expert SSSM
56	JOYAUX	Audrey Aline	Infirmier
57	JUSTE	Ismael Gabriel	Lieutenant
58	KESRAOUI	André	Pharmacien Lieutenant
59	KRATZ	Vincent Antoine	Médecin Lieutenant
60	LACLEF	Jean-Pierre	Capitaine
61	LAGRANDCOURT	Pascal	Lieutenant
62	LARCHER	Malika Karine	Infirmier
63	LAUHON	Serge Victor	Lieutenant
64	LAUHON	Nathanaël	Infirmier
65	LAVENAIRE	Miguel	Capitaine
66	LAVOUMA	Cindy	Infirmier
67	LEMON	Steeve Ludovic	Infirmier
68	LEOPOLD	Cynthia Danielle Léa	Lieutenant
69	LEULY JONCART JURAD	Claudia Yannick	Expert psychologue
70	LIBRI	Gaëlle Fanie	Infirmier
71	LILA	Éric	Lieutenant
72	LOPOH	Pierre Achille	Médecin Capitaine
73	LOUIS-MARIE	Emmanuelle Rachel	Infirmier
74	LUCIDE	Loutchina Mauricette	Infirmier Principal
75	LUDON-DESROSE	Christine	Infirmier Chef

N°	NOM	PRENOM	GRADE
76	MARTIAL	Ingreed Marthe	Pharmacien Capitaine
77	MENADE	Yoan Frédéric	Médecin Capitaine
78	MIGUEL	Laurent Eric	Infirmier
79	MINAR	Donald	Lieutenant
80	MONKAM NITCHEU	Guy Fostin	Pharmacien Capitaine
81	MOREAU	Jeanne	Infirmier Chef
82	MOUKIN	Éric Augustin	Lieutenant
83	MOURADIAN	Didier	Lieutenant
84	MURAT	Jocelyn Ludovic	Lieutenant
85	NADEAU	Nolwenn Mailys	Infirmier
86	NAYARADOU	Manuel Rodrigue	Médecin Aspirant
87	NICOLE	Tiana Marie	Médecin Aspirant
88	NISAS	Miguel	Lieutenant
89	ORCEAU	Sylvie Magalie	Infirmier Chef
90	PEREAU	Samuel Bruno	Médecin Colonel
91	PERIA	Patrick	Capitaine
92	PETITOT	Peggy	Infirmier
93	PETRIS	Sarah Aurelie	Infirmier
94	PHILIPPOT	Guillaume	Médecin Commandant
95	PIERRE	Céline Sabrina	Infirmier
96	PLATON	Charlène Sophie	Infirmier
97	POLONET	Bernabé Omer	Capitaine
98	PRADAL	Laétitia	Infirmier
99	RANGON	Estelle Régine	Expert psychologue
100	RASTOCLE	Jean-Marc Anastasa	Lieutenant
101	ROUVEL	Charley Caren	Expert SSSM
102	RUFIN- DUHAMEL	Guy-Albert Ricardo	Capitaine
103	SAFFACHE	Pascal Marie	Expert
104	SAINTE-ROSE	Coralie Agnès	Infirmier
105	SAINTE-ROSE-MARIE-SAINTE	Ismaïl Ignace	Infirmier
106	SEGABIOT	Sonia	Expert psychologue
107	TARDIF	Sandrine Christiane	Infirmier
108	TELGA	Syndra	Expert
109	THEODOSE	Jean-Marc	Lieutenant
110	TINAUGUS	William	Commandant
111	TOM	Louise-Thérèse	Pharmacien Capitaine
112	TORRE	Richard	Lieutenant
113	TREFLE	Cinsya Mariana	Expert psychologue
114	TRIOLE	Kate Emilie	Infirmier Principal
115	VALENTE	Christine Claire	Infirmier Principal
116	VALENTIN	Fred Claude	Lieutenant

N°	NOM	PRENOM	GRADE
117	VALEY	Nathalie Jocelyne	Infirmier
118	VINCENT-SULLY	Céline Julia	Infirmier
119	YERRO	Micheline Eugénie	Lieutenant
120	YOLDI	Sarah	Infirmier
121	ZECLER	Benjamin	Vétérinaire Capitaine
122	ZENON	Loic	Infirmier

Arrêté la présente liste à cent vingt-deux personnes.

Fort-de-France, le 31 MARS 2026

Le Président du Conseil d'Administration
du Service d'Incendie et de Secours

Jean-Claude ECANVIL